

# BULLETIN MUNICIPAL



SAINTE  
FÉRÉOLE

N° 49

JUIN 2024

WWW.SAINTE-FEREOLE.FR

 Mairie de Sainte-Féréole

**ACTUALITÉS**

page 12

**EN BREF**

page 14

**LE COIN DES  
ASSOCIATIONS**

page 20

**LES CONSEILS  
MUNICIPAUX**

page 24

**LE CARNET**

page 29

**L'AGENDA**

page 31



*Dossier*

**Finances**

page 4

# Informations Communales

EI JC RENO - M. Jérôme CERON

Entreprise spécialisée dans la rénovation de maisons regroupant plusieurs prestations du bâtiment :

- Pose de plaques de plâtre et bande
- Isolation intérieure
- Pose de carrelage, faïence, revêtement de sol
- Plomberie et sanitaire

Ouvert du lundi au vendredi 8 h 18 H  
jcreno@gmail.com - 06 24 92 46 11



## LE SITE INTERNET WWW.SAINTE-FEREOLE.FR A FAIT PEAU NEUVE

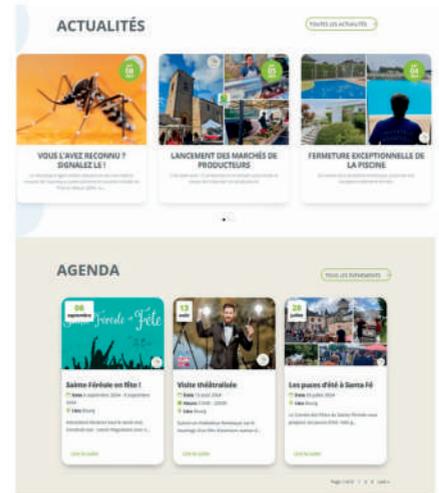


Vitrine de la commune ; le site internet a été remanié. Le nouveau design est plus intuitif, offrant une navigation simplifiée et un accès rapide aux informations essentielles pour les Flégeois.

Les sections ont été réorganisées pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, avec des rubriques dédiées aux services municipaux, aux actualités locales et aux événements communautaires.

Des modules spécifiques et des fonctionnalités innovantes ont été créés, avec l'aide de prises de vues par drone, comme la présentation interactive des équipements municipaux, la création de nombreuses vignettes vidéos de présentation de la commune. Les actualités et l'agenda local ont été remaniés pour une recherche et une lisibilité plus efficiente. Enfin la création d'une carte interactive de présentation de l'ensemble des commerces, artisans, services et professions libérales est LA nouveauté de ce site !

Cet outil de communication communal est celui de ses habitants et de ses acteurs économiques et associatifs, n'hésitez pas à apporter vos contributions avec les actualités de vos associations, un descriptif détaillé de votre commerce ou activités.



## À proximité

Découvrez notre carte interactive de Sainte-Féréole, un outil pratique pour localiser facilement les différents commerces de la commune. Que vous recherchiez une boulangerie, un restaurant, une boutique ou tout autre service, cette carte vous permet de visualiser rapidement leur emplacement et d'obtenir des informations utiles.





## DU PAIN ET DES JEUX

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'ai hésité au moment de choisir un thème pour écrire mon éditorial.

J'aurais pu et sans doute, j'aurais dû vous parler de la vie de notre Commune, de ses investissements et de son orientation vers une attractivité qui monte en puissance et donc du bonheur que nous avons à y vivre.

Mais l'état de notre Pays, après les élections européennes, la dissolution de l'assemblée, les élections législatives et la « chienlit » qui s'en est suivi ne peuvent être passées sous silence.

L'ensemble de nos communes Corrésiennes a voté comme au national avec les mêmes signaux qui sont envoyés à nos dirigeants.

OUI à Sainte-Féréole le Rassemblement National a recueilli environ 400 voix, et même plus à chaque scrutin.

OUI à Sainte-Féréole la France Insoumise a recueilli à l'intérieur du nouveau Front Populaire un nombre important de voix.

NON contrairement à ce que tous les pseudos intellectuels et les pseudos journalistes veulent faire croire au niveau national, il n'y a pas 400 fachos ou racistes à Sainte-Féréole pas davantage qu'en France.

NON il n'y a pas de dangereux islamo gauchistes à Sainte-Féréole, pas davantage qu'en France.

Il y a seulement des citoyens, des électeurs qui ne supportent plus que le « ventre mou » de la représentation nationale ne fasse que promettre, parler, se défiler, dépenser sans compter et ne plus assumer son rôle fondamental de protecteur du peuple.

OUI ces électeurs, ces citoyens ne trouvent plus dans les équipes dirigeantes des 20 ou 30 dernières années des vrais hommes d'état mais seulement des gesticulateurs qui ne pensent qu'à leur « confort »

OUI le peuple de France a donné un dernier avertissement.

À l'heure où j'écris ces lignes, personne n'en tient compte !

Les empereurs romains se souciaient de donner du pain et des jeux au peuple.

Nous aurons les jeux. Je doute fort que nous ayons le pain.

Amicalement,  
Henri SOULIER

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - UNE ANNÉE DE GESTION MAÎTRISÉE

Le compte administratif 2023 est un temps du cycle budgétaire important dans la vie d'une commune. Il permet de vérifier que ce qui était prévu dans son budget a pu être réalisé et d'observer comment la gestion a su s'adapter aux imprévus, nombreux, au cours d'une année.

**Pour résumer l'année 2023, la formule pourrait être : une gestion très bien maîtrisée dans un contexte de fortes turbulences !**

Turbulences, car les collectivités ont été impactées, comme les ménages, par un taux d'inflation de 4,9% (INSEE). La commune a donc dû adapter sa gestion à l'explosion de certains coûts. Quelques exemples : l'électricité a bondi de 57%, le carburant + 8,5%, les achats alimentation ont augmenté de 41%...

Tout comme les évolutions de ces tarifs qui ne dépendent pas de la commune, d'autres mesures prises par l'Etat doivent s'appliquer immédiatement sans qu'elles ne soient connues en début d'année : il en est ainsi des évolutions de la valeur du point de la rémunération des fonctionnaires y compris de ceux salariés par les collectivités territoriales.

L'année 2023 aura surtout été marquée par une décision unilatérale de l'État concernant l'éligibilité de la commune à une dotation que Sainte-Féréole percevait depuis de nombreuses années : la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) Supprimée totalement en 2024, les comptes de 2023 ont enregistré une première coupe de moitié de cette recette de 50% : - 55 748 € !

Des augmentations de dépenses qui s'imposent d'un côté, une baisse de dotation de l'autre... la commune a malgré tout su réagir et adapter sa gestion afin de poursuivre la dynamique des actions entreprises.

Pour rappel, le budget est constitué :

- D'une section de fonctionnement, permettant de gérer le quotidien et le fonctionnement courant
- D'une section d'investissement liée aux projets d'investissement (patrimoine, immobilier, travaux, infrastructures...)

### LE FONCTIONNEMENT



**Le résultat entre dépenses et recettes est positif avec un excédent de 257 148,32 €.**

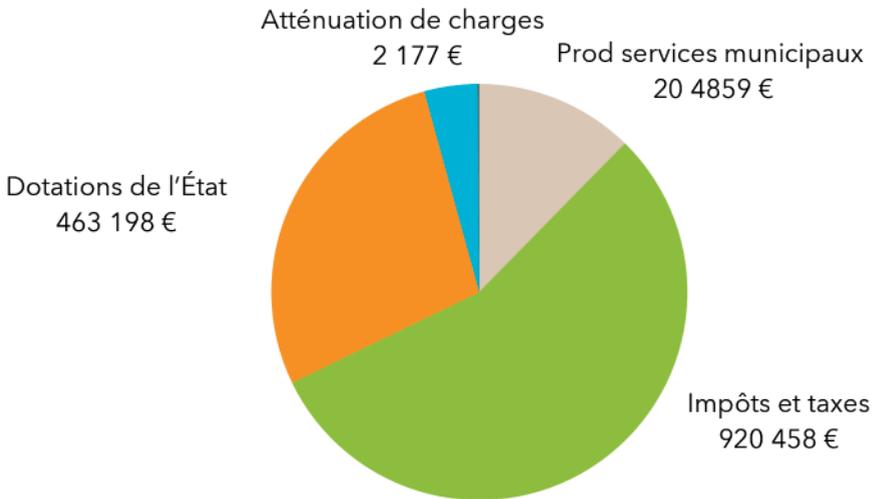


Les recettes réelles de fonctionnement diminuent très légèrement de 0,6% entre 2022 et 2023.

Quelques éléments de compréhension :

Les produits de la taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie ont progressé ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation compte tenu des constructions enregistrées et de l'attractivité de la commune, venant compenser la baisse de moitié de la Dotation de Solidarité Rurale.

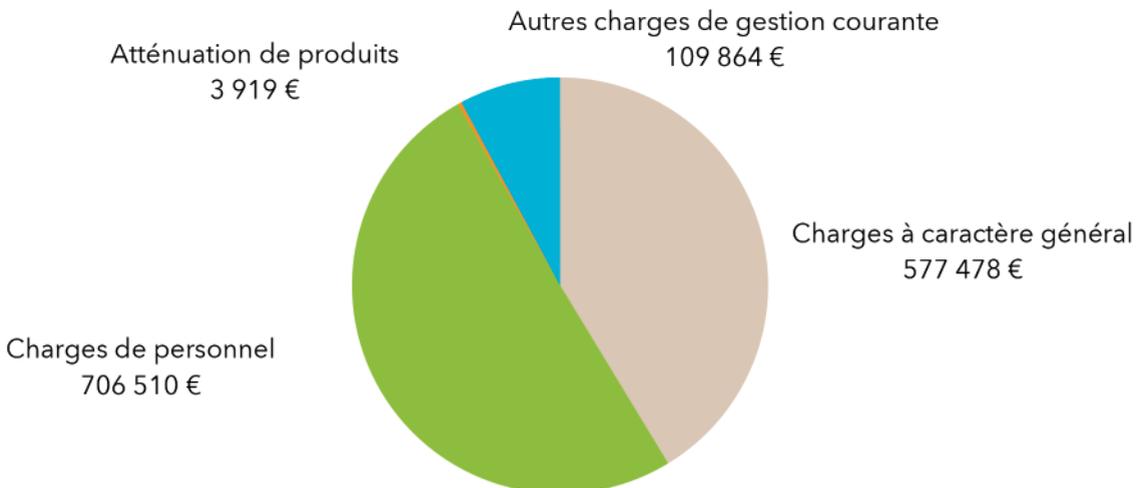
La commune a perçu toutes les subventions de fonctionnement prévues ainsi que les produits des services apportés.



**Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent quant à elles de 5,5% entre 2022 et 2023** en lien avec l'inflation, des dépenses « exceptionnelles » liées à des événements (soirée entreprise, Bodega, comice agricole...) et les charges de personnel (+8,6%).

Pour autant, des efforts ont été réalisés sur toutes les dépenses de type fournitures administratives, de petit équipement, les prestations de services et locations mobilières (photocopieurs...), l'entretien du matériel roulant.

Ces efforts ont permis de stabiliser de nombreux postes de dépenses et au final d'obtenir un résultat de la section de fonctionnement très positif.



Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la Commune de Sainte-Féréole.

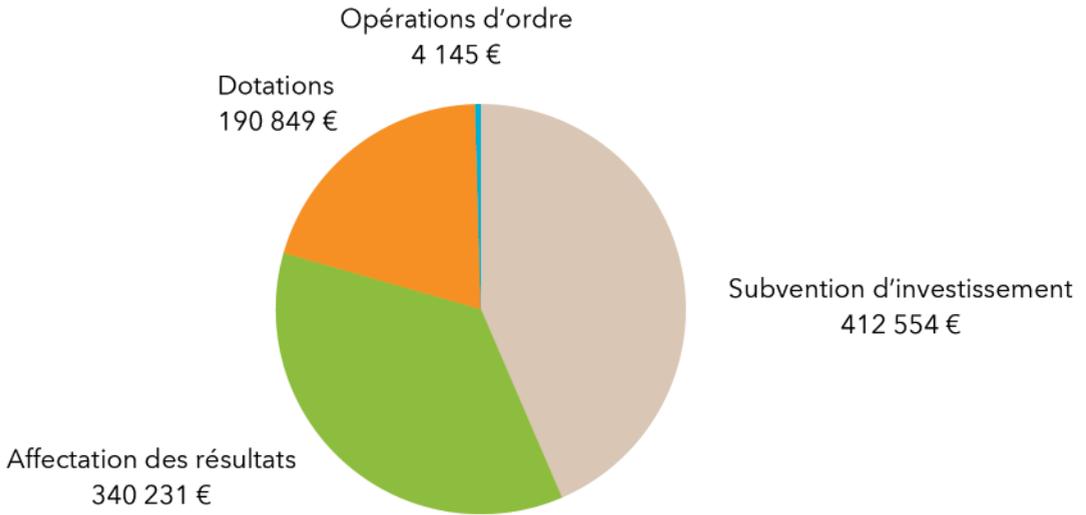
**En 2023, l'excédent est de 257 148,32 €.**



## **L'INVESTISSEMENT**

### Recettes :

Le résultat positif de la section de fonctionnement constitue avec les subventions d'investissement l'essentiel des recettes de la section d'investissement. Ces recettes permettent de financer les projets de la commune puisque qu'il n'y a aucun recours à l'emprunt depuis de nombreuses années.



Les subventions d'investissement perçues en 2023 concernent les travaux réalisés sur le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

En effet, il reste encore 200 000 € de recettes à percevoir sur les dépenses réalisées en 2023.

Les dotations sont composées de la taxe d'aménagement due sur les constructions et du FCTVA qui est le reversement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés l'année précédente.

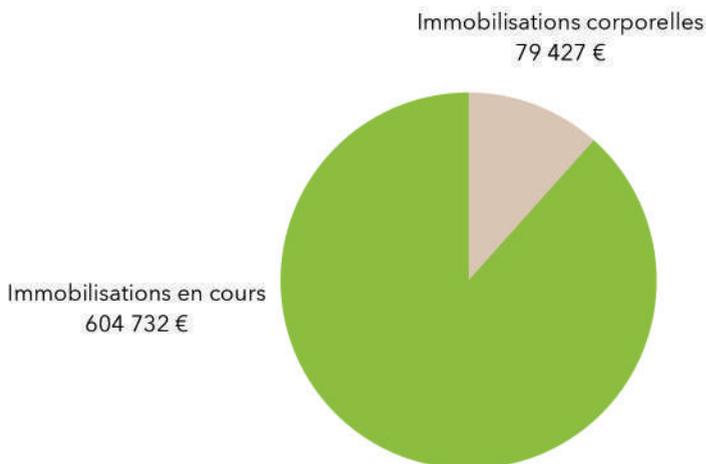
Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements (subventions murets, rénovation des façades, participation à l'éclairage public).

### **Les dépenses se répartissent de la façon suivante :**

Immobilisations corporelles : il s'agit de l'achat de matériel et mobilier (salles de classe, appareils téléalarme supplémentaire pour la maison commune, abri de touche au stade), de travaux (mise aux normes électricité de l'église, filtres de la piscine, aérateurs piscine, ALSH, vidange et curage du plan d'eau), du programme d'arrosage et de réfection des stades, des dépenses d'informatique du secrétariat.

Immobilisations en cours : il s'agit des travaux de voirie, de la pose de panneaux photovoltaïques sur 3 sites, de la construction du multisports couvert, des travaux de décarbonation, de l'agencement des abords du stade.

Les Opérations d'ordre correspondent aux amortissements.



**Les restes à réaliser sont liés au caractère pluriannuel des investissements en cours sur la place Pierre Chaumeil et les bâtiments et les décalages ou retards de consultations : :**

**Dépenses : 262 486 €**  
**Recettes : 724 929 €**  
**Solde : 462 443 €**

**Avec un solde d'exécution 2023 de 240 158,90 €, le solde d'exécution cumulé est de 74 685,92€.**  
**Cumulé au solde des restes à réaliser de 462 443 €, l'excédent de financement au 31 décembre 2023 est de 537 128,92 €.**

Cet excédent est dû aux recettes inscrites dans les restes à réaliser, qui sont des recettes notifiées sur les programmes de travaux place Pierre Chaumeil (place et bâtiments) alors que les marchés n'étaient pas encore attribués au 31/12/2023.





## **EN SYNTHÈSE**

### **Résultats par section et au global pour l'exercice 2023 :**

<b>2023</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Recettes</b>	<b>950 143,14 €</b>	<b>1 660 083,52 €</b>	<b>2 610 226,66 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>709 984,24 €</b>	<b>1 402 935,20 €</b>	<b>2 112 919,44 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>240 158,90 €</b>	<b>257 148,32 €</b>	<b>497 307,22 €</b>

### **Compte administratif 2023**

<b>2023</b>	<b>Déficit/Excédent reportés</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	/	257 148,52 €	/	257 148,52 €
<b>Résultat d'investissement</b>	-165 472,98 €	240 158,90 €	462 443 €	537 128,92 €
<b>Résultat global de clôture</b>	-165 472,98 €	497 307,22 €	462 443 €	794 277,24 €

Malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement de 73 000 € et la baisse de la DSR, la gestion mise en œuvre a permis un résultat positif qui s'inscrit dans la stratégie financière poursuivie par la municipalité :

- Aucun endettement
- Autofinancer les investissements d'avenir et accélérer la sobriété énergétique de nos équipements.

### **BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER**

La réglementation impose aux collectivités la création d'un budget annexe en cas de création de lotissement compte tenu de la nécessité de connaître le coût final de l'opération, de l'assujettissement à la TVA, de la comptabilité des stocks de terrains.

La valeur des terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (compte de la classe 3).

Ce budget annexe a été créé en 2012.

Au 31 décembre 2023, seul un terrain n'a pas encore été payé : il s'agit du lot 1 que la commune a réservé.



## BUDGET PRIMITIF 2024 : UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT FINANCÉ SANS EMPRUNT

**Le budget de la Commune en 2024, c'est la continuité d'une gestion, des investissements sans précédent, l'anticipation et l'adaptation aux contraintes.**

Ce budget est marqué par la continuité...

- Pas d'augmentation des taux des taxes
- Pas de recours à l'emprunt

Ce budget est marqué par un cycle d'investissements portés à un niveau sans précédent...

- 2024 sera l'année 1 des investissements très importants en faveur du vaste programme de rénovation de la Place Pierre Chaumeil, future Place Jacques Chirac.
- Ce programme d'investissement de la Place représentera en 2024 plus de 1, 150 millions d'euros. Il est financé sans recours à l'emprunt, par la mobilisation de subventions et grâce à l'effort de gestion réalisé.

Ce budget est marqué par sa capacité d'adaptation...

- La fin du versement de la DSR, dotation de solidarité rurale, permettant le financement des communes rurales, créée et versée par l'Etat depuis 1993. Cette suppression à l'égard de la commune de Sainte-Féréole engendre une perte de 110 000 € par an.
- De ce fait, la commune doit adapter et rester vigilante sur ses dépenses de fonctionnement.
- Elle peut escompter sur les bénéfices tirés des travaux de décarbonation réalisés depuis 2 ans. Cette anticipation permet de dégager encore un virement conséquent à la section d'investissement.

**Le budget de la commune : 3 348 799 €**

**Section de Fonctionnement : 1 697 213 €**

**Section d'Investissement : 1 651 586 €**

### **Dépenses de fonctionnement :**

#### **2024, une année de stabilité des dépenses de fonctionnement**

- Les investissements en matière de décarbonation porteront leurs effets sur les dépenses de fonctionnement énergétiques et d'électricité en 2024 qui sont prévues à la baisse.
- Des dépenses de personnel intégrant les évolutions réglementaires de la fonction publique.
- Pas de subvention à l'association autonomie nécessaire en 2024.

### **Recettes de fonctionnement :**

#### **AUCUNE AUGMENTATION DES IMPÔTS**

- Taxe foncière bâti : 37,19 %
- Taxe foncière non bâti : 62,40 %
- Taxe d'habitation : 10,56 %

**BIEN GÉRER POUR INVESTIR** = Un Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu de 252 080 €



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	533 050 €	Atténuation de charges	30 000 €
Charges de personnel	757 400 €	Produits de services	219 500 €
Atténuation de produits	4 300 €	Impôts et taxes	114 728 €
Charges de gestion courante	141 470 €	Fiscalité locale	835 810 €
Charge financières	0 €	Dotations et participations	423 175 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Produits de gestion courante	74 000 €
Amortissement	1 400 €	Produits exceptionnels	500 €
Dépenses imprévues	6 513 €	Immobilisation incorporelles	0 €
Virement à la section d'investissement	252 080 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 697 213 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 697 213 €</b>
<b>Résultat SF (autofinancement)</b>			<b>252 080 €</b>

**Pour rappel l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 de 257 148,32 € a été attribué en totalité en investissement en 2024.**

### **LES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

- Le projet phare de 2024 et 2025 sera l'aménagement de la place Pierre Chaumeil pour un montant de 450 000 € en 2024. Il intègre de nombreux aspects, dont l'espace mémoriel qui sera dédié à Jacques Chirac.
- Le projet de la place porte également sur des réhabilitations importantes des bâtiments de la place Pierre Chaumeil afin d'y concevoir logements et commerces pour améliorer l'attractivité de la commune. 700 000 € sont prévus.
- Comme chaque année des travaux de voirie seront réalisés afin d'entretenir les routes communales.
- Les travaux de bâtiments communaux se poursuivront (éclairage de la halle des sports, piscine...)
- Le programme d'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public sera mis en œuvre en lien avec la fédération départementale d'électrification de Corrèze.
- Des achats de matériel (épareuse)
- La technologie n'est pas oubliée : un système de vidéo protection installé et la refonte du site internet.

Les restes à réaliser en recettes sont assez importants, car les opérations de la place ont déjà enregistré des subventions, mais un retard quant à la consultation des entreprises génèrent un décalage des travaux. Ainsi, les recettes notifiées ont été inscrites en restes à réaliser et les dépenses sont inscrites en dépenses sur le BP 2024.

#### **Pour financer les investissements et les projets nouveaux :**

- Les subventions accordées pour le financement des projets par les financeurs ponctuels ou réguliers (État, Europe, Département, Agglomération...)
- L'autofinancement de la commune (résultat prévisionnel de la section de fonctionnement)
- l'affectation des résultats (résultat de l'exercice précédent ayant fait l'objet d'une affectation décidée par délibération de l'Assemblée Délibérante)
- la taxe d'aménagement.



SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Reste à réaliser	Opérations 2024	RECETTES	Reste à réaliser	Opérations 2024
Dépenses d'équipements			Subvention d'équipement	724 929 €	208 400 €
Immobilisations corporelles	90 800 €	86 000 €	Virement section fonctionnement		252 080 €
Immobilisations en cours	171 686 €	1 266 000 €	Affectation des résultats		257 148.32 €
Immobilisations incorporelles	24 881€	34 100 €	FCTVA		107 968 €
Autres		3 000 €	TAM		44 000 €
			Divers		6 513 €
			Ammortissements		3 000 €
			Résultats antérieur reporté		74 685.92 €
<b>TOTAL</b>	262 486 €	1 389 100 €	<b>TOTAL</b>	724 929 €	953 795.24 €

**Repères issus du rapport de la DGCL (Direction générale des collectivités locales) « les finances des communes en 2022 »**

**Les dépenses d'investissement des communes de 2000 à 3500 habitants représentaient moins 30% de leurs dépenses (hors remboursements)**  
 - Sainte-Féréole approchera les 50% en 2024.

**Les dépenses moyennes par habitant en investissement pour les communes entre 2000 et 3500 habitants sont de 341 €**  
 - Sainte-Féréole : 809 €

**Les dépenses moyennes par habitant en fonctionnement pour les communes entre 2000 et 3500 habitants sont de 794 € en 2022**  
 - Sainte-Féréole : 831 €

**BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Depuis le 1er avril 2022, le CCAS assure la gestion de la Résidence. Il a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales ...)

Son budget est indépendant de celui de la Commune, celle-ci devant apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses, ce qui n'est pas le cas.

**BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER**

Ce budget annexe a été créé en 2012. Il est prévu une extension du lotissement sur la réserve foncière jouxtant les terrains vendus.

À ce jour, compte tenu des deux programmes d'investissement conséquents inscrits au budget principal, cette extension ne peut pas être réalisée.

## TRI SÉLECTIF, ORDURES MÉNAGÈRES, FERMENTESCIBLES ... POUR LES PARTICULIERS

- 1) **Le tri sélectif (bac jaune) : les particuliers ne paient pas de redevance.**
- 2) **Les ordures ménagères (bac marron) : les particuliers paient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur leur feuille d'impôt foncier.**

La taxe se compose de deux parts qui figurent sur la feuille des impôts fonciers :

\*la part fixe calculée sur la base de la valeur locative du logement occupé.

\*la part incitative payée en fonction du nombre de levées de son bac marron et de sa capacité.

Par exemple, si vous avez un bac de 180 litres, à chaque levée de ce bac, qu'il soit plein ou à moitié, vous payez la part incitative sur la base de 180 litres.

Il faut donc sortir son bac marron le moins souvent possible et donc trier le plus possible ses déchets (tri sélectif et fermentescibles).

Exemple du coût réel : 6 sorties \* 180L \* 0,0247€/litre (prix 2023) = 26,67€ arrondi à 26€

- 3) **Les fermentescibles (déchets de préparation des repas et restes, serviettes en papier...) les particuliers ne paient pas de redevance.**

Les déchets sont mis dans un sac spécifique fourni par le Sirtom dans la colonne enterrée sur le parking de la Grande salle. Il faut être muni d'un badge pour pouvoir déposer le sac dans la colonne. Vous le demandez au Sirtom (Tél. 0800204054), avec les sacs spécifiques et un seau. Après la demande, ils peuvent être retirés au Sirtom ou à la mairie. Ils sont gratuits. Une colonne enterrée est disponible près de la Grande salle.



- 4) **Les déchets qui ne peuvent être déposés dans les bacs marron ou jaunes** doivent être déposés dans l'une des déchèteries à proximité. Ces dépôts sont gratuits pour les particuliers.



### HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

MALEMORT 38 Av. de l'Industrie 06 25 54 22 81

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9 H - 12 H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
14 H - 18 H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé

USSAC Route de la Gare (D170) 06 25 54 97 68

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9 H - 12 H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
14 H - 18 H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé

DONZENAC Le Gaucher 06 15 34 06 73

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9 H - 12 H	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
14 H - 18 H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé



## AVANCEMENT DES TRAVAUX CENTRE BOURG

Les premiers travaux de terrassement, de déblaiement et de renforcement assurés par les sociétés Colas et Parouteau laissent apparaître de belles perspectives d'aménagements du futur parking et des accès aux futurs logements et commerces !



## TRAVAUX SUR LES ROUTES DE LA COMMUNE

La route des ardoisières a été réaménagée ce printemps sur la partie relevant de la commune. Les soutènements ont été repris, parfois rebâti, et la chaussée a été goudronnée à neuf.

Les travaux ont été conduits par la société Eurovia pour un montant total de 40 080 € HT, dont 40 % de subvention du Conseil départemental.

Eurovia a réalisé les travaux sur le chemin du ruisseau qui a été enroché et empierré pour un montant total de 1483 € HT, dont 40 % de subvention par le Conseil départemental de la Corrèze.



*Route des ardoisières  
Un soutènement rebâti et un nouveau revêtement*

## MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE

L'ensemble de l'espace du complexe sportif est placé sous contrôle de la vidéo-surveillance, avec un dispositif de 6 caméras. Le système est opérationnel et fonctionnel.

Il s'agit de prévenir et de se protéger des incivilités. Tout acte malveillant sera transmis aux autorités compétentes.



## ECHANGE SCOLAIRE FRANCO-ITALIEN

À la fin du mois d'avril, seize élèves de l'école italienne de Manocalzati accompagnés de trois enseignantes ont été accueillis à Sainte-Féréole.

Le Conseil municipal a délégué au Comité de jumelage l'organisation des échanges dans le cadre du serment de jumelage signé entre les deux communes.

C'est donc le président du Comité de jumelage, Jean-Charles Casadéi et ses membres qui ont préparé le programme et accompagné les jeunes italiens tout au long du séjour.

La commune a pris en charge l'hébergement de la délégation à la résidence de tourisme Les Collines ainsi que les repas du soir servis à l'ALSH.



Les élèves italiens accompagnés de Carmelina Landiorio..



Essai à l'art pariétal au parc du Thot

Ce programme a été accueilli très favorablement par Marie Soler, directrice de l'école de Sainte-Féréole, et les enseignants. Les élèves italiens et leurs enseignantes ont participé aux travaux scolaires et aux activités sportives avec les élèves de CE2 et de cours moyen. Les élèves français et italiens ont également participé ensemble à une journée consacrée à la préhistoire à Lascaux et au parc du Thot où ils se sont même essayés à l'art pariétal. De quoi se forger de bons souvenirs !

Henri Soulier, maire, a accueilli officiellement la délégation italienne au cours d'une réception où les jeunes italiens nous ont fait découvrir leur école et leur environnement grâce à un montage photo. Au-delà des mots de bienvenue, Henri Soulier a souligné « l'investissement du comité de jumelage et l'amitié entre les deux nations et entre les deux communes qui se perpétue au travers d'échanges scolaires ». Carmelina Landiorio, professeur responsable de la délégation, a « remercié la commune, le comité, Marie Soler, directrice de l'école » et a indiqué que « ces échanges permettent une connaissance mutuelle indispensable au bien vivre ensemble dans l'amitié et le respect ».

Vêtus de leur uniforme scolaire, ils ont entonné les hymnes nationaux, la Marseillaise et Fratelli d'Italia. Un moment d'émotion !

Merci à madame Soler, aux enseignants et aux membres du Comité de jumelage pour leur implication à faire vivre cet échange.

## LES AVENTURES DU CENTRE DE LOISIRS

Alors que la saison estivale bat son plein, il est temps de jeter un œil dans le rétroviseur de l'accueil de loisirs. Stage rollers, expérimentations graphiques, photographiques et scientifiques... Nous n'avons pas chômé ! Nous avons également participé à la journée de l'Unicef sur les droits de l'enfant et à un intercentre autour des questions d'écologie organisé par l'agglomération de Brive. La rencontre avec nos amis italiens autour de jeux de société reste aussi un moment fort de ce début d'année comme les visites "passerelles" des enfants de la maison de l'enfance.



## COMMEMORATION

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI

#### Hommage au résistant Pierre Chaumeil, enfant de la commune.

Après la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 devant le monument aux Morts, l'hommage rendu à Pierre Chaumeil a pris cette année une dimension particulière. Il y a quatre-vingts ans, le jeune homme de 27 ans né à Sainte-Féréole, a été fusillé par l'armée d'occupation le 17 juillet 1944. Avec trois de ces camarades, après avoir été interrogés et torturés à Brive, c'est dans la carrière des Perrières que les résistants ont été abattus.

Pierre Chaumeil est alors membre de l'Armée secrète, l'AS, et des Mouvements unis de la Résistance, les MUR. Il est agent de renseignement. Le 6 juillet 1944 il tombe aux mains de la Gestapo à Brive voulant sauver un camarade déjà emprisonné des nazis. Avant-guerre, il a participé aux côtés d'Edmond Michelet au congrès de l'association catholique de la jeunesse française.

Ce 8 mai, ses petits-neveux, Béatrice, Pierre et Jean-Michel ont lu la dernière lettre de Pierre Chaumeil écrite à ses parents depuis sa geôle du Terminus ; l'abbé Bouillac la leur a ensuite transmise. Elle développe un message d'amour pour sa famille, son pays et aussi d'espérance.

Le Chant des partisans et La Marseillaise ont retenti dans le bourg soulignant l'émotion que partageait la nombreuse assistance lors de ces cérémonies.



*Autour de Henri Soulier, maire, les porte-drapeaux, Michel Berger, Robert Chauzat, Michel Delpy et la petite nièce Béatrice Blanchard, les petits-neveux Pierre et Jean-Michel Blanchard. Pierre Chaumeil est en médaillon.*



*Discours de Henri Soulier, maire, place Pierre Chaumeil.*



## NECROLOGIE

### MAURICE BREUIL, UN HOMME DROIT

Le 22 février 2024, Maurice Breuil s'en est allé à l'âge de 87 ans. Il était impliqué depuis plus de cinquante années dans la vie flégeoise, toujours avec efficacité, sincérité et sympathie.

En 1969, Maurice Breuil, est nommé instituteur et directeur de l'école de la commune. A ce titre, il formera plusieurs générations d'enfants avec une grande qualité d'enseignement, beaucoup de savoir-faire, intransigeant sur la nécessité d'apprendre. Le 1er novembre 1970, il occupe en plus les fonctions de secrétaire de mairie jusqu'au 31 décembre 1995, date à laquelle il devient un retraité à temps complet. A la mairie, il aura travaillé avec cinq maires dont Henri Soulier qui a salué son « efficacité de gestionnaire » et déclaré que ce fut « un honneur et un plaisir de travailler avec lui ». Il sera le dernier instituteur-secrétaire de mairie à Sainte-Féréole. Maurice Breuil a eu une retraite active, toujours au service de la commune et des flégeois. A partir de 1992, jusqu'en 2015, il devient le correspondant local de La Montagne, puis en 1996 il devient aussi celui de la Vie Corrézienne...



Avec toujours la préoccupation de mettre en avant la vie associative, la commune, les travaux du Conseil municipal, avec la volonté de promouvoir inlassablement l'image, la notoriété de Sainte-Féréole et de ses habitants.

Depuis 2001, il est membre du centre communal d'action sociale. Très impliqué dans les associations, il était possible de le rencontrer à la Rose des Vents, au conseil d'administration de l'Association Autonomie, à la FNACA où il est vice-président...

... Le 18 janvier 2016, Maurice et son épouse ont été faits « Citoyens d'honneurs de la commune de Sainte-Féréole » par Henri Soulier... Il est aussi Chevalier dans l'Ordre national des Palmes académiques.

Maurice Breuil a marqué la vie de Sainte-Féréole et de ses habitants ; il appartient désormais à son histoire ...

*Extraits de l'article paru dans le journal « La Montagne ».*

### MICHEL GLOUTON

Le 1er juin 2024, Michel GLOUTON est décédé à l'âge de 76 ans. Il fut conseiller municipal de 2001 à 2008 élu sur la liste conduite par Henri SOULIER. Il était membre des commissions « urbanisme, bâtiments et espaces publics » et « des sports, culture, loisirs, tourisme, jeunes et animations diverses ».

À ce titre, il a participé à la création d'équipements structurants pour la qualité de vie et le développement de notre commune tels que la reconstruction et la construction d'un complexe à usage polyvalent devenu La Grande Salle et la Halle des Sports, l'extension de la cantine scolaire, la construction de la crèche municipale et du garage municipal, la création de la zone artisanale du Colombier...



Michel a succédé à son père dans l'entreprise de menuiserie située au village de Cévennes. On lui doit la restauration de la croix située à l'intérieur de cimetière.

Grand chasseur et amateur des repas en famille ou avec les amis, Michel laisse le souvenir d'un homme gentil, attaché à sa commune.

# Espace France services

## NOUVEAU : CONCILIEUR DE JUSTICE

Un conciliateur de justice pourra être sollicité auprès de l'espace France services de Sainte-Féréole.

M. Malfant a, en effet, été nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel de Limoges pour exercer ses fonctions qui consistent à trouver des règlements amiables à des litiges au civil.

C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

La conciliation est un moyen simple rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Exemples de conflits concernés : litiges entre personnes, litiges de voisinage ; problèmes de droit rural ; relations bailleurs, locataires ; litiges de la consommation ; problèmes de copropriété ...



## Deux chemins mènent à la conciliation

### 1- Conciliation extrajudiciaire

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

### 2- Conciliation déléguée

À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

En cas d'échec et de la saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge. Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation et donner à l'accord force de jugement.

Pour plus de renseignements et prise de rendez-vous s'adresser à France services : tel 05 55 24 36 83



## PORTES OUVERTES FRANCE SERVICES

Les prochaines portes ouvertes auront lieu au mois d'octobre 2024. Vous pourrez retrouver des partenaires ainsi que des ateliers numériques.

## MISSION INITIATIVE CORRÈZE (MIC)

La MIC aura son édition 2024 ! Une journée "Numérique et innovation" à destination des professionnels et des élus au Conseil Départemental. Pour les particuliers, des ateliers de découverte aux quatre coins du département. Date et programmation à venir.



# Un bel été à

Que vous soyez adeptes du farniente et de repos ou bien d'activités sportives culturelles et festives, il y en aura pour tous les goûts et toutes les générations cet été à Sainte-Féréole ! Profitez d'un environnement naturel et rural préservé, tout en bénéficiant des attraits de la proximité du bassin de vie de Brive et du croisements des réseaux routiers pour découvrir les sites touristiques de la Corrèze, du Périgord ou du Quercy.

## (Re)découvrez un environnement naturel et agricole préservé

Venez randonner, au gré de vos envies, seul(e), en famille ou entre amis et vous pourrez vous imprégner de la diversité des sites naturels de notre commune : forêts entre châtaigniers et pins, espace naturel des Saulières, gorges du Maumont ou encore du Moulin Bas et du barrage de la Couze. Les chemins des Saulières, entre Berchat et Laubeyrie, vous porteront peut-être jusqu'aux pans de Travassac, site touristique de premier plan.

Pour des découvertes plus ludiques ou plus pédagogiques, la commune dispose de parcours de Géocatching Terra-Aventura à découvrir, et un chemin mémoriel, Chemin de Mémoire aménagé aux abords des sites des maquis martyrisés en 1943. Cet aménagement adapté au grand public est jalonné au cœur des Saulières de plaques d'ardoises d'interprétations.



## Utilisez les équipements municipaux de loisirs.

Le plan d'eau avec son aire de pique-nique ombragée, est idéal pour la pêche de loisir (carte de pêche à retirer en mairie.). Les terrains de tennis, un City stade couvert, un parcours sportif de santé extérieur et une aire de jeux sont à disposition gratuitement.

La piscine municipale et ses jeux d'eau, ouverts tout l'été rafraîchiront petits et grands.

## Profitez d'un été en fête à Sainte-Féréole.

Cet été Sainte-Féréole s'est fait passer pour Montmartre le 7 juillet avec 35 artistes-peintres, qu'une déambulation artistique nous permettait de découvrir dans le bourg, une première réussie !

Sur le plan culturel et historique, le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise et la mairie proposeront le mardi 23 juillet et 13 août, en soirée à partir de 20 h 30, des visites théâtralisées qui permettront de découvrir l'histoire de Sainte-Féréole au travers de tableaux et de scénettes décalées.



Sainte-Féréole fait Montmartre

# Sainte-Féréole

## Bougez, vibrez et goûtez votre été.

Rendez-vous familial, convivial et festif, les marchés des producteurs de pays regrouperont cet été près de 15 producteurs et artisans locaux qui proposeront les produits corréziens pour composer vos menus !

Chaque jeudi en juillet et août, des dizaines de bénévoles flégeois seront à vos côtés pour vous permettre, aux planchas, à la buvette, de passer de belles soirées estivales entre amis ou en famille

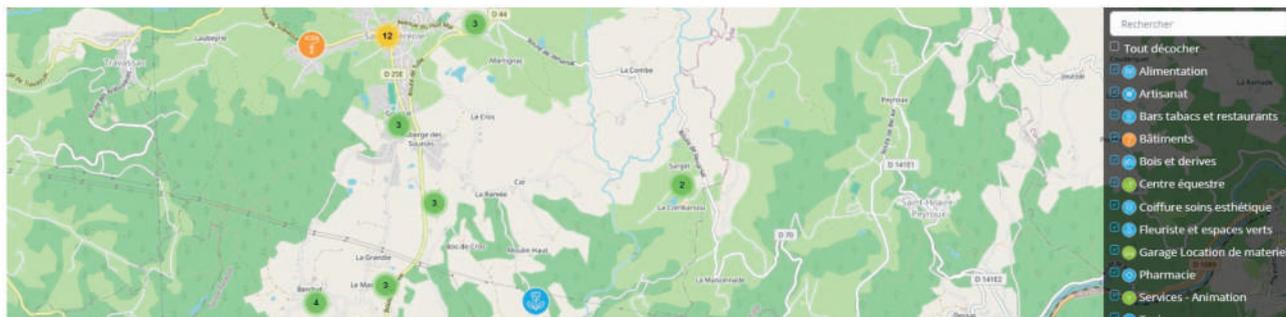


Les passionnés de l'ancien patrimoine rural, vous proposent le 14 et 15 septembre lors de la fête de la batteuse, de découvrir les méthodes agricoles de nos aïeux au travers de défilés de tracteurs, démonstration de méthode de battage à l'ancienne, et diverses animations et un bon repas aux saveurs locales.

## Cet été et tout le reste de l'année, consommez chez vos commerçants locaux !

Vos commerçants locaux vous proposent un véritable panel de produits de qualité qui vous permettront d'apprécier vos repas en famille et barbecues. Boucherie Charcuterie ROUHAULT et supérette VIVAL avec leurs rayons de produits locaux, sans oublier le four 19000 et les producteurs locaux qui vous accueillent dans leurs exploitations. Profitez de vos journées et soirées sur la terrasse du bar restaurant l'Audace, et sa fameuse assiette du marché du jeudi. L'offre estivale ne saurait être complète sans évoquer les hébergeurs touristiques de la commune : les chambres d'hôtes, les gîtes ruraux, sans oublier la résidence de tourisme des Collines de Sainte-Féréole.

Retrouvez toute l'année l'ensemble des acteurs économiques de Sainte-Féréole sur la carte interactive du site [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)



Le 28 juillet, les randos et les puces d'été, organisées par le Comité des Fêtes de Sainte-Féréole feront découvrir et animeront la commune, avec 3 circuits de randonnée et près de 70 exposants dans le bourg. Restauration festive sur place.

Le Comité des fêtes vous invite également à la fête annuelle de la commune du 6 au 8 septembre.



# Le coin des Associations

## LA FLÉGEOLOISE

Le 28 mars 2024, le conseil d'administration formé de 47 personnes a élu Brigitte OUFFAURE au poste de Présidente de la Flégeoise.

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Brigitte OUFFAURE

Vice-Présidents : Patrice DELPY , Jacques ROUHAUD

Trésorier : Eric BOUYOUX

Trésorier adjoint : Alain DIAZ

Secrétaire : Francine FADAT

Secrétaire adjoint : Eric VERNAT



N'oublions pas l'aide précieuse de la force vive que représentent tous les bénévoles. Des différentes associations sans qui l'association ne serait rien. La nouvelle présidente s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne continuité des manifestations et le bon déroulement des Marchés de Producteurs de Pays en relation avec la Chambre d'Agriculture et la Mairie.

Tout est déjà prêt pour le 4 juillet, date du 1er marché. Ce printemps, la Flégeoise a apporté son soutien matériel pour la fête de l'école et a apporté son aide aux 18 ans de la Maison de l'Enfance.

Bon Eté Flégeois à vous toutes et tous

La Présidente, Brigitte OUFFAURE



## EXPRESSIONS

Notre association a pour objet la rencontre, la découverte, l'expression de chaque sensibilité, le plaisir de créer et d'être ensemble.

Merci à tous les animateurs, aux adhérents, aux bénévoles qui font d'Expressions une association dynamique.

Un nouvel atelier a vu le jour ce printemps : l'astronomie, avec aussi des observations sur le terrain.

Merci du fond du cœur pour l'accueil que vous avez réservé à notre proposition théâtrale, Marius de Pagnol le 27 avril.

Devant le succès de la soirée, la qualité de la compagnie Jean-Claude Baudracco, nous vous informons que Fanny sera jouée à Sainte-Féréole le 29 mars 2025 par la même troupe. Avec mes amitiés,

Le président, Eric Vernat

### Les ateliers :

Aquarelle avec François - 0673460563

Cartonnage avec Annick - 0613875234

Chorale et Maintien corporel avec Monique - 0624971253

Un point C tout, Broderie avec Christine - 0607266330

Initiation anglais avec Margot - 0555257850

Maquettes avec Lionel - 0618711057

Tricot passion avec Sylvette - 0620514531

Qi Chong avec Pascale - 0685137445

Nouveau : Astronomie avec Philippe - 0641747582



## FORCE HONNEUR ET TRADITIONS

L'association FORCE HONNEUR ET TRADITIONS a participé aux marches de pays ainsi qu'à la bodega en 2023

Nous avons organisé un farcidrive en novembre 2023

Le déplacement à DAX pour soutenir le CA BRIVE en avril 2024

Le président, Christian VIEILLEFOND



### Dates des principales manifestations :

Pique-nique le 21 juillet 2024

Campagne de réabonnement au CA BRIVE RUGBY courant juin/juillet

Farcidrive fin d'année 2024



## MUSIQUE ON DANSE

Musique On Danse est une association qui a le plaisir de proposer d'une part des cours de danse pour les enfants de 4 à 17 ans et d'autre part des cours de pilâtes, gym et zumba pour les adultes.

Cette année, nous avons proposé à nos adhérents enfants une zumba partie le 10 février avec Marion aux commandes, même les papas ont dansé sur le final, ce fut un beau moment de partage et de joie.

Pour nos adhérents adultes, Le 12 Avril, nous avons envahi la boîte de nuit le cardinal pour un after work grandiose où 160 personnes se sont déhanchées jusque très tard dans la nuit.

Entre ces deux événements, l'association par le biais de Sophie Golfier notre présidente a reçu le trophée de la vie locale attribué par le crédit agricole, ce dernier récompense tout le travail réalisé depuis ces nombreuses années par toutes les présidentes et leurs équipes depuis que musique on danse existe.

La Présidente, Sophie Golfier.

### Programme des événements:

22 Juin 2024 : spectacle de danse : COMPLET

Juillet puis Août : Inscriptions ouvertes pour le sport adulte

30 AOÛT 2024 : Assemblée générale et inscriptions danse



## COMITE DE JUMELAGE

En 2024, le grand rendez-vous du Comité de Jumelage était la réception de 16 élèves et de 3 maîtresses de Manocalzati. Une pensée pour les parents d'élèves et pour les bénévoles qui nous ont aidés pour accueillir les Italiens. Un grand merci aussi, à la Directrice de l'école de Sainte-Féréole, Mme Soler, ainsi qu'aux maîtresses et maîtres très disponibles, sans lesquels cet échange n'aurait que peu de sens.

Sans oublier la directrice du Centre de Loisirs.



Visite de Brive



En barque à Padirac

Audrey Boudy, où ils ont pu échanger avec les jeunes à travers des activités prévues par Audrey.

La municipalité de Sainte-Féréole a elle aussi été très partie prenante dans le séjour. En effet, elle rappelle souvent que ce sont par les jeunes que naîtra cet esprit de communication et de tolérance dont on a grand besoin de nos jours.

Et c'est ainsi que les habitants de la commune ont pu voir passer les écoliers italiens souvent armés d'un parapluie, mais la bonne humeur, la curiosité et l'envie étaient bien là.

Au programme : activités à l'école, avec les petits écoliers flégeois bien sûr, mais aussi de nombreuses visites de la région : Pans de Travassac, Brive, gouffre de Padirac, Rocamadour, ainsi que Lascaux et parc du Thot (où le Comité de Jumelage a invité les élèves de CE2 de Sainte-Féréole avec leur maîtresse).

Enfin, ce séjour de 7 jours n'aurait pas eu lieu sans Carmélina landiorio que certains Flégeois ont pu rencontrer à Manocalzati lors des voyages culturels en Campanie organisés par le Comité de Jumelage de Sainte-Féréole.

Carmélina était secondée par Isabella d'Agostino et Franca Bilotto (dont 2 enfants sont déjà venus à Sainte-Féréole lors des séjours de 2013 et 2019). Nos 3 Italiennes avaient préparé avec leurs élèves des diaporamas illustrant la vie au quotidien dans leurs différentes écoles, bon point de départ pour amorcer le dialogue entre Italiens et Français. Le Comité de Jumelage en rappelant ce travail riche et coopératif, espère que ce séjour sera suivi, comme en 2011, par un voyage vers Manocalzati pour une frange d'élèves de Sainte-Féréole avec leurs enseignants.

Le président, Jean-Charles Cassadei

## ASSOCIATION AUTONOMIE

L'assemblée générale de l'association Autonomie s'est déroulée en présence de Henri Soulier, maire, qui est venu lui apporter son soutien. Cette association loi de 1901 propose des services d'aide à domicile pour le maintien de l'autonomie des personnes, mais aussi à l'attention des familles.

Henri Soulier a encouragé le bureau à poursuivre son action. Il a souligné « l'importance de prendre en compte le thème de l'autonomie dans la politique municipale ».

Le bureau : présidente, Fabienne Courdurié, Vice-présidente, Bernadette Blanchard, Secrétaire, Simone Aimard, Trésorier, Alain Diaz, Trésorière adjointe, Fanny Charlot.



Contact : Tél. 05 55 86 03 62 - Courriel : [association.autonomie@gmail.com](mailto:association.autonomie@gmail.com)

## VOLLEY BALL

"Mission accomplie ! Le Sainte-Féréole Volley-ball se maintient cette année en division D2 de l'Ufolep19 dans un championnat relevé et principalement masculin. Un tour de force rendu possible grâce à la persévérance d'une équipe solidaire et déterminée à progresser. Cette année a permis de stabiliser un fond de jeu et un collectif qui pousse de nombreuses équipes dans leurs retranchements. Nos bottes secrètes : pas de cadeaux et une défense de fer. Nous visons de nouveau le maintien pour l'année prochaine et également l'inscription d'une équipe dans le championnat féminin.

Encore un grand merci à la mairie, au tennis et au foot pour les locaux ; et à nos sponsors pour le soutien (Transports FAURE, Plâtrerie ROGARD-TALAMONA et ADELSE Énergies renouvelables).

Le président, Pierre Demougot



## SYNDICAT DES INITIATIVES

S.D .ZI , une association où il fait bon vivre.

Le premier semestre 2024 s'achève dans la sérénité et la bonne humeur. Le dimanche 3 mars 2024, une trentaine d'adhérentes et adhérents ont passé un après-midi récréatif à la salle de l'Auzelou à TULLE , riant des facéties de l'équipe du Cabaret du TRECH : un moment formidable !

L'année prochaine, nous renouvellerons ce genre de sortie, car tout le monde a apprécié ce moment et nous avons besoin de bonne humeur dans nos vies.

Tout au long de l'année, les ateliers ont beaucoup de succès.

le lundi, scrabble en duplicate, le mardi, généalogie, le jeudi, couture et divers le dernier vendredi du mois, écriture, le samedi, patchwork

Tous ces ateliers se déroulent dans une ambiance très sympathique.

L'été arrive et nous allons participer tous les jeudis aux marchés de producteurs de pays.

Bien cordialement,

La Présidente, Brigitte OUFFAURE



spectacle 2024 Cabaret du Trech

## LA ROSE DES VENTS

La Rose des Vents a fait une escapade de 2 jours à Bordeaux puis Arcachon les 2 et 3 mai 2024 .

Le groupe était composé de 27 personnes, dont 4 personnes membres du CE de la SNCF.

La montée de la Dune du PILA a fait des heureux !

Une escapade d'une journée va être proposée « Au cœur de la Gentiane express » le jeudi 19 septembre 2024.

N'oublions pas les Puces d'été organisées par le Comité des fêtes, place de l'église le dimanche 28 juillet que nous remercions pour son accueil.

La présidente, Simone AIMARD



# Comptes rendus des conseils municipaux

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou sur le site internet de la commune [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)

## SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

### REFECTION DES BATIMENTS PLACE PIERRE CHAUMEIL - CREATION DE COMMERCES - DETR

Le montant total des travaux pour la création des commerces s'élève à 335 871,43€ HT.

Cette estimation est supérieure à celle présentée en mars 2023 compte tenu de l'augmentation tant des matériaux que des travaux (main d'œuvre).

Le Conseil municipal :

MAINTIENT la demande DETR faite en 2023,  
FIXE le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	335 871.43 €	CD 19	60 000 € (15.82%)
Maîtrise d'œuvre	25 190.36 €	DETR	157 500 € (41.52%)
Bureaux de contrôle (CT et CSPS)	5 539.57 €	Bonus DD	17 500 € (4.61 %)
Photovoltaïques commerce Gout	12 705.25 €	Fonds Vert	68 000 € (17.93%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>379 306.61 €</b>	<b>Total Subventions</b>	<b>303 000 € (79.88%)</b>
TVA	75 861.32 €	Autofinancement	152 167.93 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>455 167.93 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>455 167.93 €</b>

UNANIMITÉ

### AMENAGEMENT D'ESPACES COMMERCIAUX ET D'HABITATIONS AUTOUR DE LA PLACE PIERRE CHAUMEIL : DEMANDE DE FINANCEMENTS FONDS VERT

	Dépenses		Recettes		
	Commerces	Logements		Commerces	Logements
Coût total des travaux	335 871.43 €	621 673.76 €	CD 19	60 000 € (15.82%)	120 000 € (17.706%)
Maîtrise d'œuvre – Bureaux de contrôle (CT et CSPS)	30 729.93 €	56 045.96 €	DETR	157 500 € (41.52%)	
Photovoltaïque Commerce Gout	12 705.25 €		Bonus DD	17 500 € (4.61%)	
			FST		30 000 € (4.427 %)
			Fonds Vert	68 000 € (17.93%)	392 175.78 € (57.87%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>379 306.61 €</b>	<b>677 719.72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>303 000 € (79.88%)</b>	<b>542 175.78 € (80%)</b>
<b>TOTAL travaux HT Commerces / Logements</b>	<b>1 057 026.33 €</b>		<b>TOTAL subventions Commerces / Logements</b>	<b>845 175.78 € (79.96%)</b>	
TVA	211 405.27 €		Auto-financement	152 167.93 €	271 087.89 €
			<b>TOTAL TTC</b>	<b>455 167.93 €</b>	<b>813 263.67 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 268 431.60 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 268 431.60 €</b>	

UNANIMITÉ

### RÉNOVATION DES FACADES

Il est proposé à l'Assemblée de poursuivre l'opération « Rénovation des façades » afin d'inciter les habitants de Sainte-Féréole à restaurer et embellir les façades de leurs maisons d'habitation par l'attribution d'une subvention communale.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'opération « rénovation de façades » et les conditions d'obtention de la subvention,  
ADOpte cette opération pour 3 années, à compter du 1er mars 2024 soit jusqu'au 28 février 2027.

UNANIMITÉ

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - PREVOYANCE MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE POUR NEGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Le Conseil municipal DÉCIDE DE SE JOINDRE à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure.

UNANIMITÉ

### EMPLOIS SAISONNIERS

Il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'accueil de loisirs (animateur) et pour la piscine (surveillant de baignade et agent d'entretien).

Le Conseil municipal AUTORISE ces créations de postes.

UNANIMITÉ

## ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

L'arrêté de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Corrèze pris en 2021 pour trois ans autorisait l'école de Sainte-Féréole à fonctionner selon une organisation de 4 jours. Cet arrêté arrivant à expiration en 2024, le Conseil municipal DEMANDE le maintien de l'organisation du temps scolaire à l'école de Sainte-Féréole à 4 jours de travail hebdomadaire, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi selon la même organisation prévue par l'arrêté du 13 octobre 2021.

UNANIMITÉ

## SEANCE DU 05 AVRIL 2024

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Conseil municipal APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget primitif 2023 de la commune dressé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Brive, certifié conforme par l'ordonnateur.

UNANIMITÉ

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			165 472,98		165 472,98	
Opérations de l'exercice	1 402 935,20	1 660 083,52	709 984,24	950 143,14	2 112 919,44	2 610 226,66
TOTAUX	1 402 935,20	1 660 083,52	875 457,22	950 143,14	2 278 392,42	2 610 226,66
Résultats de clôture		257 148,32		74 685,92		331 834,24
Restes à réaliser			262 486,00	724 929,00	262 486,00	724 929,00
TOTAUX CUMULES	1 402 935,20	1 660 083,52	1 137 943,22	1 675 072,14	2 540 878,42	3 335 155,66
RESULTATS DEFINITIFS		257 148,32		537 128,92		794 277,24

UNANIMITÉ

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	52 440,16		23 702,28		76 142,44	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	52 440,16		23 702,28		76 142,44	
Résultats de clôture	52 440,16		23 702,28		76 142,44	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	52 440,16		23 702,28		76 142,44	
RESULTATS DEFINITIFS	52 440,16		23 702,28		76 142,44	

UNANIMITÉ

### VOTE DES TAUX

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux des taxes, soit :

-taxe Foncière (bâti) : 37,19%

-taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

-taxe Habitation résidences secondaires et logements vacants : 10,56%

UNANIMITÉ

### PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE

Le montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et des Communes de la Corrèze s'élève à 18 737,44 €.

Le Conseil municipal DÉCIDE que ce montant soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

UNANIMITÉ

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 697 213,00 €	1 697 213,00 €
<b>Section d'investissement</b>	1 651 586,00 €	1 678 724,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 348 799,00 €</b>	<b>3 375 937,24 €</b>

UNANIMITÉ

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Lotissement Le Colombier

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	181 152,44 €	181 152,44 €
<b>Section d'investissement</b>	152 404,56 €	152 404,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 557,00 €</b>	<b>333 557,00 €</b>

UNANIMITÉ

### AUGMENTATION DES TARIFS DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Compte tenu du coût annuel important pour l'entretien du cimetière, il est proposé une augmentation des tarifs des concessions :

Le Conseil municipal APPROUVE la fixation des tarifs telle que présentée.

UNANIMITÉ

	Concession trentenaire	Concession perpétuelle
3 m <sup>2</sup> / 6 m <sup>2</sup>	143 € le m <sup>2</sup>	330 € le m <sup>2</sup>
Colombarium / cave urne	990 €	1 540 €
Jardin de souvenir - plaque et gravure avec identité du défunt : prix coûtant		
Reposoir : 3 mois gratuits, ensuite 176 € par mois		

### FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS M57

La délibération du 28 février 2019 fixait les amortissements des subventions d'équipement comme suit :

- subvention d'équipement aux personnes privées - article 20221 : 5 ans
- subvention d'équipement - article 2041582 : 10 ans

Le Conseil municipal MAINTIENT les durées d'amortissement comme indiquées dans la délibération initiale en date du 28/02/2019 et DÉCIDE de déroger au principe de l'amortissement au prorata temporis pour les subventions d'équipement

UNANIMITÉ

### ADOPTION DES FRAIS DE SCOLARITE A PAYER PAR LES COMMUNES EXTERIEURES

Considérant que la commune de Sainte-Féréole accueille dans son école plusieurs élèves d'autres communes, il convient chaque année de facturer à ces communes le coût que représente cette charge selon les modalités définies par la loi du 22 juillet 1983 codifiée à l'article L212-8 du Code de l'Éducation

Le calcul est le suivant :

	Maternelle	Élémentaire
Frais de personnel	72 230 €	12 900 €
Frais de fournitures scolaires, sorties scolaires	4 174 €	7 657 €
Frais des fluides et fournitures diverses	14 500 €	16 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 904 €</b>	<b>37 057 €</b>

Coût unitaire par enfant :

	Maternelle	Élémentaire
Nombre d'enfants	72	89
	Maternelle	Élémentaire
Coût unitaire	1 262 €	416 €

Le coût facturé à chaque commune dépend du nombre d'enfants accueillis sur lequel les communes de résidence et la commune d'accueil doivent s'accorder.

Le Conseil municipal DÉCIDE de facturer aux communes extérieures les frais de scolarité de leurs enfants accueillis à Sainte-Féréole à compter du 1er janvier 2024 et FIXE les coûts unitaires tels que définis ci-dessus.

*UNANIMITÉ*

### **CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Le Conseil municipal ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1er juin 2024 au sein de l'équipe technique municipale.

*UNANIMITÉ*

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES ECOLIERS ITALIENS**

Le comité de jumelage sollicite la commune pour la prise en charge de l'hébergement et des petits-déjeuners de l'ensemble de la délégation italienne (écoliers et leurs accompagnants) qui s'élève à 3 231,70€.

Le Conseil municipal ÉMET un avis favorable dans le cadre des échanges qui lient la commune de Manocalzati et la commune de Sainte-Féréole.

*UNANIMITÉ*

### **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES COMMERCES AMBULANTS**

M. le Maire informe l'Assemblée de la demande de commerces ambulants pour une installation en centre-bourg. Ces installations ont été accordées de manière temporaire conformément à la délibération du 23 mai 2020 de délégation générale.

Ces installations étant désormais régulières, il est demandé à l'Assemblée de déterminer les conditions d'occupation du domaine public étant précisé qu'un des commerces fera de la vente de pizza au feu de bois et le second des burgers.

Le Conseil municipal FIXE le droit de place à 15 € par jour à compter du 15 avril 2024 et AUTORISE le Maire à accepter l'installation de nouveaux commerces ambulants à condition que cela ne crée aucune concurrence aux commerces existants.

### **ADHESION A LA COMPETENCE « SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE » PROPOSE PAR LA FDEE 19**

Dans le cadre de la compétence « Système d'information Géographique », la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées. Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales notamment celles en lien avec les compétences de la FDEE19. Plusieurs informations seront ainsi rapidement accessibles et utilisables sous forme de cartographie (localisation des objets) et de fiche attributaire décrivant ces objets. L'adhésion à la compétence optionnelle « SIG » se fait SANS contribution financière de la part de la collectivité. L'accès sera proposé à une personne, élue référente, et une personne, agente référente, désignées par la collectivité.

Le Conseil municipal DÉCIDE d'adhérer, à compter du 1er juin 2024, à la compétence « SIG » proposé par la FDEE 19 et DÉSIGNE M. Eric BOUYOUX, comme élu référent et Mme Emilie LAPEYRE, comme agente référente.

*UNANIMITÉ*

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19**

Par délibération du 8 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er juin 2024.

Le Conseil municipal APPROUVE les modifications des statuts de la FDEE 19.

*UNANIMITÉ*

### **ACQUISITION PARCELLE BK 203 : BOUCHAILLOU, LES SAULIÈRES**

Il est proposé à l'Assemblée d'acquérir la parcelle cadastrée BK 203, d'une superficie de 4 505 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « Bouchaillo », dans les Saulières, suite à un courrier reçu en mairie de son propriétaire proposant à la commune de l'acquérir. Le prix d'achat proposé est 600 euros.

*UNANIMITÉ*

## **SEANCE DU 23 MAI 2024**

### **AMENAGEMENT PLACE PIERRE CHAUMEIL : DEMANDES DE FINANCEMENT FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL**

Dans le cadre de l'aménagement de la place Pierre Chaumeil, les élus souhaitent créer un lieu qui sera un espace dit « mémoriel » retraçant l'histoire de la commune jusqu'à la présence de Jacques Chirac en tant que conseiller municipal et propriétaire sur la commune. La CABB peut participer au financement de ce projet à hauteur de 90 000 € sur trois années, soit 2024, 2025 et 2026 au titre du Fonds de Soutien Territorial. Le Conseil municipal SOLLICITE le Président de la CABB pour l'attribution du FST

à hauteur de 90 000 € sur trois années et FIXE le plan de financement et les dates prévisionnelles de réalisations des travaux comme suit :

Lot 1 – VRD – Aménagement paysager	279 746,60 € HT
Lot 2 – Mobilier urbain	53 430,00 € HT
Lot 3 – Patrimoine – Histoire – Mémoire	140 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	23 307,51 € HT
<b>Coût total du programme</b>	<b>496 484,11 € HT</b>
	<b>595 780,93 € TTC</b>

Dates prévisionnelles réalisation des travaux			
	2024	2025	2026
Lot 1	95 500 €	153 246,60 €	
Lot 2	11 500 €	41 930 €	
Lot 3	15 000 €	31 000 €	125 000 €
Maîtrise oeuvre	8 000 €	10 307,51 €	5 000€
<b>Total (HT)</b>	<b>130 000 €</b>	<b>236 484,11 €</b>	<b>130 000 €</b>
<b>Total (TTC)</b>	<b>156 000 €</b>	<b>283 780,93 €</b>	<b>156 000 €</b>

Plan de financement				
	2024	2025	2026	Total
Participation Ceil Départemental	18 852,57 €	34 294,87 €	18 852,57 €	72 000 €
D.E.T.R. 2023	15 710,47 €	28 579,05 €	15 710,47 €	60 000 €
Agence de l'Eau	16 500,00 €	63 946,00 €	16 500,00 €	96 946 €
Fonds vert	12 692,49 €	23 089,02 €	12 692,49 €	48 474 €
FST	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Autofinancement	36 244,47 €	56 575,17 €	36 244,47 €	129 064,11 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>130 000 €</b>	<b>236 484,11 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>496 484,11 €</b>

UNANIMITÉ

### CONVENTION AVEC L'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine)

Il est proposé à l'Assemblée d'établir une convention de réalisation pour le développement de l'habitat avec l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA).

Cette structure a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière. Il est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition de terrains nus ou bâtis destinés aux projets d'aménagement des collectivités.

Les parcelles faisant l'objet de la convention sont des parcelles issues d'une succession Barbutie - Sicard non encore achevée depuis une vingtaine d'années : parcelle AP 210 d'une superficie de 675 m<sup>2</sup> constituée de deux granges dont une serait à démolir. Compte tenu de son état instable et

en voie de péril et l'autre à réhabiliter à des fins patrimoniales et une partie de la parcelle BL 178 pour une superficie de 2 995 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, AUTORISE le maire à signer la convention avec l'EPFNA et lui DEMANDE de le tenir informé de l'avancée des travaux de l'EPFNA

UNANIMITÉ

### DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CONCEZE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

Par délibération du 16 février 2024 le Conseil municipal de Concèze sollicite, d'une part, son retrait de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour et, d'autre part, son adhésion à la communauté d'agglomération du Bassin de Brive (CABB).

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil communautaire de l'Agglo a émis un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Concèze à la CABB.

Le Conseil municipal, APPROUVE cette demande d'adhésion de la commune de Concèze

UNANIMITÉ

**Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43),**

**des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**

Par délibération du 16 février 2024 le conseil municipal de Concèze sollicite, d'une part, son retrait de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour et, d'autre part, son adhésion à la communauté d'agglomération du Bassin de Brive (CABB).

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil communautaire de l'Agglo a émis un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Concèze à la CABB.

Le Conseil Municipal, APPROUVE cette demande d'adhésion de la commune de Concèze

UNANIMITÉ

## NAISSANCES



Aélys RINALDI, née le 17 août 2023,  
d'Anthony RINALDI et Méлина CONDET

Zoé, Nina SERRE, née le 07 mai 2024  
de Rémy SERRE et Emeline ROULLAND,

Zoé, Marguerite LÉONARD, née le 03 février 2024  
d'Adrien LÉONARD et Margot DOUVRANDELLE

Léandro BELFOND, né le 24 juin 2024  
de Sébastien BELFOND et Alexia CHAMPEAU

Ambre, Nina, Iris COUSSIN, née le 27 mars 2024  
de Maxime COUSSIN et Marie MEYRIGNAC

## MARIAGES



M. Nicolas GREGORIO et Mme Violaine CHEZE  
1er juin 2024

## DECES



Mme Françoise DELON, 65 ans  
Décédée le 10 janvier 2024

Mme Samira DERARIS, 49 ans  
Décédée le 23 avril 2024

M. Pascal Le BERRE, 62 ans  
Décédé le 02 février 2024

Mme Aurélie POULLIÉ, 47 ans  
Décédée le 29 avril 2024

M. Adrien, Maurice BREUIL, 87 ans  
Décédé le 22 février 2024

M. Paul SOUSTRE, 79 ans  
Décédé le 03 mai 2024

M. Christian, William PIERREFITTE, 74 ans  
Décédé le 29 février 2024

Mme Léa CHAMBON, née TERRIAC, 91 ans  
Décédée le 09 mai 2024

M. Michel DELENA, 67 ans  
Décédé le 16 avril 2024

M. GLOUTON Michel, 76 ans  
Décédé le 1er juin 2024

Mme Marie Thérèse BOUILLAGUET, née BOUCHAREL,  
98 ans  
Décédée le 17 avril 2024

### Bulletin municipal n°49

Directeur de la Publication : Henri SOULIER, Maire

Comité de Rédaction : Bernadette BLANCHARD, Nicolas JAUBERT, Eric BOUYOUX, Patricia BUISSON, Eric VERNAT, Claire PIEDNOIR DE RESSEGUIER

Crédit Photographique : Mairie de Sainte-Féréole et les associations citées, Canva, SIRTOM de Brive.

Impression : Les imprimeurs Corrèziens, Cette brochure est imprimée sur du papier certifié PEFC 10-31-3162.

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



# Numéros Utiles

## MAIRIE

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h  
Samedi : 8h30 à 11h - Fermée le samedi en juillet et août

## Espace France Services / Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h  
Mercredi : 13h30-17h  
Samedi : 8h30-12h - Fermé le samedi en juillet et août

Conseiller numérique 06 79 15 07 24

La Résidence - 1 rue du Presbytère 05 55 86 03 62  
Association Autonomie 05 55 86 03 62

École primaire / Garderie 05 55 85 78 53

École maternelle 09 79 25 73 77

Centre de loisirs 05 55 22 73 87

Bibliothèque 05 55 92 25 32

Syndicat des Eaux du Maumont 05 55 29 45 10

SIRTOM 06 25 54 22 81

## Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat 05 55 74 10 11

Service Assainissement 05 55 74 08 08

Service de gestion comptable de Brive-la-Gaillarde 05 55 74 70 15

Déchetterie Malemort 05 55 17 77 20

Ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h 06 25 54 22 81

## MAISON MÉDICALE

### Médecins

Docteur Claire CAILLONNEAU 05 55 24 04 42

Docteur Henri PARAUD 05 55 18 08 63

EN RETRAITE CONSULTATION BÉNÉVOLE ET STANDARD UNIQUEMENT LE MERCREDI

Infirmières 05 55 85 65 91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

Orthoptiste 06 11 90 29 46

Mme Eleonore SALESSE

Podologue 05 55 22 17 28

Mme Caroline DELPY TANTON

Psychiatre 06 69 74 17 84

Docteur Antoine EDOU

Psychologue 06 82 10 76 83

Mme Laure CASTAGNE

## SANTÉ DANS LE BOURG

Pharmacie 05 55 86 68 72

Mme Emmanuelle COUDERC

Kinésithérapeutes 05 55 22 15 54

M. Ionut FLOREAT 06 10 33 25 56

Mme Oana -Mihaela ROSU

Corrèze Autonomie 05 55 19 19 19

Un numéro d'appel unique 24h/24 et 7j/7

correzeautonomie@correze.fr

Service mandataire du canton d'Allasac 05 55 85 73 79

Maison d'Accueil Spécialisée 05 55 85 66 43

Assistante sociale 05 19 07 81 31

Maison de solidarité départementale

Mme Nathalie COLLET

présente à l'Espace France Services

les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois (sur rendez-vous)

Mission Locale 05 55 17 73 00

Permanence à l'Espace France Services

tous les 1<sup>ers</sup> lundis de chaque mois (sur rendez-vous)

MSA 05 44 00 04 04

France Alzheimer 05 55 17 70 76

## TRANSPORT A LA DEMANDE

- par le CCAS de Sainte-Féréole

Transport pris en charge par le CCAS Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/ retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans les limites d'un déplacement par semaine et de 90 € par déplacement).

Le montant de la prise en charge du taxi (2,40€) reste à la charge de l'utilisateur.

- par l'Agglo de Brive

Tout public, pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h au 05 55 74 20 13.

L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,40€ l'aller-retour.

- par les compagnies de taxi

Activ'taxi 06 16 62 80 23

Taxi Géraudie 05 55 27 98 23

Taxi services 06 17 12 42 59

## SECOURS

GENDARMERIE DE DONZENAC 05 55 85 69 50

SAPEURS POMPIERS 18 ou 112

SMUR 15

POLICE SECOURS 17

## JUILLET

- mardi 23 juillet : Visite théâtralisée - Départ devant l'église 21 heures
- dimanche 28 juillet : Comité des fêtes - Randonnée et puces d'été - Place de l'Église
- Tous les jeudis à partir de 17 heures : Marchés des producteurs de pays - Place de l'Église

## AOÛT

- Tous les jeudis à partir de 17 heures : Marchés des producteurs de pays - Place de l'Église
- mardi 13 août : Visite théâtralisée - Départ devant l'église

## SEPTEMBRE

- 6,7 et 8 septembre : Comité des fêtes - Fête votive avec de nouvelles attractions
- 14 et 15 septembre : Petit Patrimoine - Fête de la batteuse et du patrimoine rural
- jeudi 19 septembre : La Rose des vents - Sortie d'Automne "Au cœur de la Gentiane"

## OCTOBRE

- jeudi 4 octobre : Don du sang - Salle du temps libre

## NOVEMBRE

- lundi 11 novembre à 11 heures : commémoration de l'Armistice
- samedi 16 novembre à 10 heures 30 : cérémonie à La Besse

## DECEMBRE

- vendredi 6 décembre marché de l'avent - Place du marché
- dimanche 22 décembre marché de Noël - Place du marché



Cet agenda est évolutif

À suivre sur le site internet de la mairie [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr), la page officielle, le groupe Facebook et sur les panneaux lumineux d'information.

